



**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL**  
**13 Décembre 2019**

M. Michel DOUBLET, Président du Syndicat, ouvre la séance et présente les excuses suivantes :

Mme la Sous-Préfète de Saintes  
M.COUROUX, du Conseil Départemental  
Mme DEZALAY, Trésorière de Saintes Municipale et Banlieue

ainsi que :

Mmes CAMPODARVE-PUENTE Caroline, DESPREZ Catherine, DE ROFFIGNAC Françoise, DUPRAZ Karine, IMBERT Corine, PERRIER Marie-Chantal, QUENTIN Marie-Pierre, Conseillères Départementales et MM. CABRI Christophe, DOURTHE Christophe, GAY Gilles et PONS Gérard, Conseillers Départementaux.

---

Le Président rappelle qu'à l'issue de la réunion du 4 Décembre 2019, le quorum (334) n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a alors été adressée à tous les délégués le 4 Décembre 2019 pour une nouvelle réunion le 13 Décembre 2019.

Membres en exercice : 667  
Membres présents : 174

M. Jean-Claude CLASSIQUE a été désigné Secrétaire de Séance.

Le Président de séance aborde ensuite les questions figurant à l'ordre du jour de la réunion.

## **Approbation du compte rendu du Comité du 7 Novembre 2019**

Aucune observation particulière n'a été formulée. Le compte rendu a donc été approuvé à l'unanimité.

# Partie I – EAU 17

## Décisions Modificatives 2019

### Eau Potable

Il a été présenté le projet de Décision Modificative N° 2 du Budget Eau Potable 2019 qui s'établit comme suit :

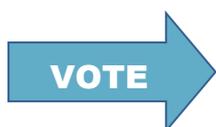
Recettes de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Intitulé	DM	Chapitre	Article	Intitulé	DM
011	605	Achats d'eau	+200 000 €				/
67	67423	Participation Vendée Eau	-200 000 €				
<b>Total recettes de fonctionnement</b>			<b>/ €</b>	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>/</b>

Recettes d'investissement				Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Intitulé	DM	Chapitre	Article	Intitulé	DM
041	2031	Frais Etudes	427 700 €	041	21531	Réseaux d'adduction d'eau	781 000 €
	2033	Frais d'insertion	353 300 €				
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>781 000 €</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>781 000 €</b>

### Assainissement

Il a été présenté le projet de Décision Modificative N° 1 du Budget Assainissement Collectif 2019 qui s'établit comme suit :

Recettes d'investissement				Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Intitulé	DM	Chapitre	Article	Intitulé	DM
041	2031	Frais Etudes	330 900 €	041	21532	Réseaux d'assainissement	927 000 €
	2033	Frais d'insertion	596 100 €				
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>927 000 €</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>927 000 €</b>



**Les 2 Décisions Modificatives 2019 ont été votées à l'unanimité.**

## I – Tarifs 2020

### 1 – Redevance d’amortissement Eau Potable

Dans le cadre du plan pluriannuel d’investissement présenté au cours du Comité Syndical du 7 Novembre 2019 consacré au Débat d’Orientation Budgétaire, le Président a proposé :

- ⇒ de maintenir le tarif 2019 en 2020 pour la part fixe de l’ensemble des catégories d’usagers ;
- ⇒ de maintenir le tarif 2019 en 2020 pour la part proportionnelle pour les catégories « usagers domestiques » ; « hébergement saisonnier » et « Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d’enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels » ;
- ⇒ d’achever le rattrapage tarifaire pour la catégorie « établissements de production industriels nécessitant de l’eau dans son process (notamment l’agroalimentaire).

Les tarifs pour l’exercice 2020 seraient les suivants :

#### Partie fixe

<b>Diamètre du compteur</b>	<b>Tarifs 2020</b>
15 mm	<b>25,67</b>
20 mm	<b>35,77</b>
30 mm	<b>51,11</b>
40 mm	<b>76,66</b>
50 mm	<b>102,21</b>
60 mm	<b>153,32</b>
80 mm	<b>224,87</b>
100 mm	<b>306,64</b>
150 mm	<b>459,95</b>

## Partie proportionnelle

Catégorie	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Domestique (habitat individuel et collectif)		
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	0,610	<b>0 ,610</b>
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)		
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire )	0,527	

## 2 – Coefficient réducteur Eau Potable

Le Président a rappelé que l'article 7.1.2 des statuts relatif à la redevance d'amortissement ainsi qu'au calcul des coefficients réducteurs. Ces coefficients sont votés chaque année par le Comité Syndical.

Le tableau ci-après présente les nouveaux coefficients de réduction de la redevance eau potable pour 5 collectivités :

Collectivité	Coefficients 2020
Commune de BREUIL LA REORTE	1
Commune du GUE D'ALLERE	0,85
Commune de ST GEORGES DU BOIS	0,95
Commune de ROYAN	0,7869
Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (hors Royan)	0,8852

### 3 – Prix Littoral

Le prix Littoral est fixé chaque année par le Comité Syndical. Le tarif 2019 était de :

**0,331 €/m<sup>3</sup>** auquel il convient d'ajouter la **redevance prélèvement fixée à 0,058 €/m<sup>3</sup>**.

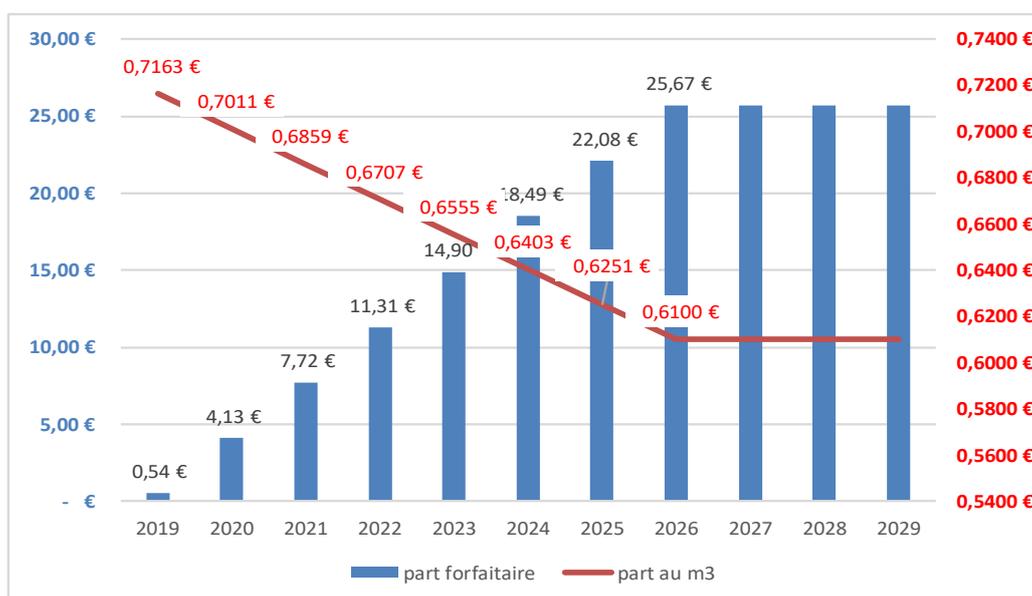
En fonction du prix d'achat d'eau importée notamment de Vendée et des coûts de production, notamment des usines de St Hippolyte et l'Eguille, le Président a proposé le prix de vente d'eau en gros 2020 suivant :

**0,340 €/m<sup>3</sup>** auquel il convient d'ajouter la **redevance prélèvement fixée à 0,058 €/m<sup>3</sup>**.

### 3 – Tarifs Ville de SAINTES

La Ville de Saintes, déjà membre d'Eau 17 pour la compétence assainissement non collectif, a demandé son adhésion à la compétence eau potable par délibération du 6 juin 2019. Conformément aux dispositions statutaires en vigueur d'Eau 17 et notamment son article 15, cette adhésion sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au regard des différences tarifaires entre Eau 17 et la Ville de Saintes, des scénarios de convergence tarifaire ont été étudiés et présentés aux comités syndicaux du 26 juin et du 7 novembre 2019. Sur ce dernier, il a été retenu le scénario suivant pour la redevance syndical :



Ce lissage est prévisionnel et est susceptible d'être revu notamment si les tarifs d'Eau 17 sont modifiés.

L'exploitation du service d'eau potable de la Ville de Saintes est assurée par la société AGUR dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type régie intéressée. Il appartient donc à l'autorité organisatrice du service de voter les tarifs des services publics de l'eau potable (part autorité organisatrice du service et part régisseur), d'encaisser la recette correspondante et de rémunérer le régisseur selon les termes du contrat.

Le Président a proposé pour 2020 les tarifs suivants pour les usagers du service d'eau potable de la ville de Saintes :

Pour la part fixe (colonne redevance 2020) :

Compteur	Tarifs 2019	Propositions 2020		
		Exploitant	EAU17	Redevance 2020
15 mm	20,50	20,50	4,13	<b>24,63 €</b>
20 mm	20,50	20,50	5,72	<b>26,22 €</b>
30 mm	20,50	20,50	8,18	<b>28,68 €</b>
40 mm	20,50	20,50	12,27	<b>32,77 €</b>
50 mm	20,50	20,50	16,35	<b>36,85 €</b>
60 mm	20,50	20,50	24,53	<b>45,03 €</b>
80 mm	20,50	20,50	35,98	<b>56,48 €</b>
100 mm	20,50	20,50	49,09	<b>69,59 €</b>
150 mm	20,50	20,50	73,59	<b>94,09 €</b>

Pour la part variable (colonne redevance 2020) :

Part variable	Tarifs 2019	Propositions 2020			
		Exploitant	Intéressement à la performance	EAU17	Redevance 2020
Eau décarbonatée	1,084	0,3776	0,0471	0,7011	<b>1,126 €</b>
Eau non décarbonatée	1,020	0,3134	0,0471	0,7011	<b>1,062 €</b>

Outre les tarifs applicables aux abonnés du service d'eau potable de la ville de Saintes, les tarifs de réalisation d'un branchement neuf eau potable et autres travaux, services et prestations sont facturés selon le bordereau des prix en annexe n° 7 du contrat avec l'application du coefficient d'actualisation « k » du contrat de régie intéressée avec AGUR.

## 4 – Redevance d'amortissement Assainissement Collectif

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement présenté au cours du Comité Syndical du 7 Novembre 2019 consacré au Débat d'Orientation Budgétaire, le Président a proposé :

- ⇒ de maintenir le tarif 2019 en 2020 pour la part fixe de l'ensemble des catégories d'usagers ;
- ⇒ de maintenir le tarif 2019 en 2020 pour la part proportionnelle pour les catégories « usagers domestiques » ; « hébergement saisonnier » et « Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels » ;
- ⇒ d'achever le rattrapage tarifaire pour la catégorie « établissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment l'agroalimentaire) sur 4 années.

Les tarifs pour l'exercice 2020 seraient les suivants :

### Partie fixe

Compteur	Tarifs 2020
15 mm	48,04
20 mm	71,55
30 mm	97,10
40 mm	122,65
50 mm	153,32
60 mm	204,42
80 mm	408,85
100 mm	664,38
150 mm	971,01

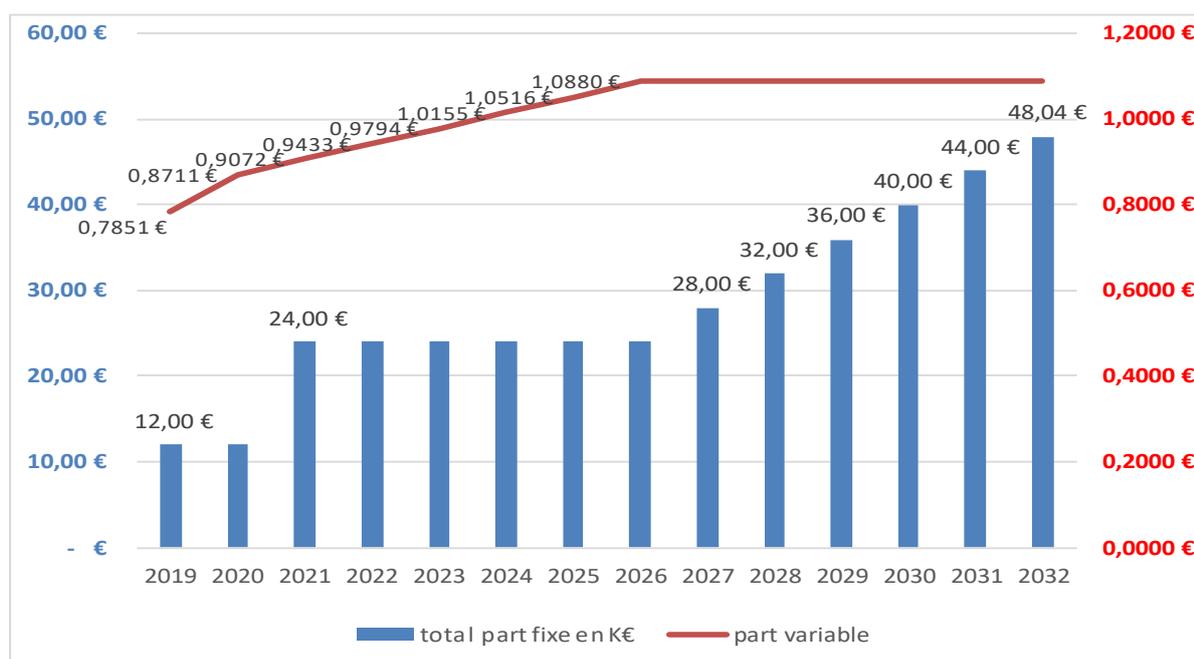
## Partie proportionnelle

Catégorie	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Domestique (habitat individuel et collectif)	1,088	1,088
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels		
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)		
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire )	1,028	

## 5 – Tarifs assainissement de la Ville de SAINTES

La Ville de Saintes, déjà membre d'Eau 17 pour la compétence assainissement non collectif, a demandé son adhésion à la compétence assainissement collectif par délibération du 6 juin 2019. Conformément aux dispositions statutaires en vigueur d'Eau 17 et notamment son article 15, cette adhésion sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au regard des différences tarifaires entre Eau 17 et la Ville de Saintes, des scénarios de convergence tarifaire ont été étudiés et présentés aux comités syndicaux du 26 juin et du 7 novembre 2019. Sur ce dernier, il a été retenu le scénario suivant pour la redevance syndical :



Ce lissage est prévisionnel et est susceptible d'être revu notamment si les tarifs d'Eau 17 sont modifiés.

L'exploitation du service d'assainissement de la Ville de Saintes est assurée par la société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type régie intéressée. Il appartient donc à l'autorité organisatrice du service de voter les tarifs des services publics de l'assainissement collectif (part autorité organisatrice du service et part régisseur), d'encaisser la recette correspondante et de rémunérer le régisseur selon les termes du contrat.

Le Président a proposé pour 2020 les tarifs suivants pour les usagers du service d'assainissement collectif de la ville de Saintes :

Pour la part fixe (colonne redevance 2020) :

Compteur	Tarifs 2019	Propositions 2020		
		Exploitant	EAU17	Redevance 2020
15 mm	12,00	-	12,00	<b>12,00 €</b>
20 mm	12,00	-	17,88	<b>17,88 €</b>
30 mm	12,00	-	24,27	<b>24,27 €</b>
40 mm	12,00	-	30,66	<b>30,66 €</b>
50 mm	12,00	-	38,33	<b>38,33 €</b>
60 mm	12,00	-	51,10	<b>51,10 €</b>
80 mm	12,00	-	102,21	<b>102,21 €</b>
100 mm	12,00	-	166,09	<b>166,09 €</b>
150 mm	12,00	-	242,75	<b>242,75 €</b>

Pour la part variable (colonne redevance 2020) :

Part variable	Tarifs 2019	Propositions 2020			
		Exploitant	Intéressement à la performance	EAU17	Redevance 2020
Par m <sup>3</sup>	1,292	0,5158	0,0266	0,8711	<b>1,413 €</b>

Outre les tarifs applicables aux abonnés d'assainissement collectif de la ville de Saintes, les tarifs des autres travaux, services et prestations sont facturés selon le bordereau des prix en annexe n° 6 du contrat avec l'application du coefficient d'actualisation « k » du contrat de régie intéressée avec VEOLIA.

## 6 – Inspection Télévisée et Contrôle d'Etanchéité

Les tarifs 2019 seront reconduits en 2020 :

– pour l'inspection télévisée :

- ✚ 1,70 € HT/ml de réseau inspecté ;
- ✚ le forfait minimum de 300 ml pour un coût forfaitaire de 510 € HT ;
- ✚ le forfait pour déplacement inutile à 304 € HT.
- ✚ 80 € HT l'exemplaire supplémentaire d'un rapport sur CD Rom avec vidéo et photos.

– pour le contrôle d'étanchéité :

- ✚ 32 € HT par tronçon,
- ✚ 510 € HT le forfait plancher par intervention,
- ✚ 1,00 € HT le ml de réseaux sous pression en conduites rigides,
- ✚ 1,20 € HT le ml de réseaux sous pression en conduites souples.

## 7 – Traitement des matières de vidange

Plusieurs stations d'épuration ont été adaptées par Eau 17 pour recevoir des matières de vidange puis les épurer.

Les équipements spécifiques doivent être amortis par une redevance perçue auprès des vidangeurs. Le tarif 2019 était de 1,50 € HT par m<sup>3</sup> qui est reconduit en 2020.

## 8 – Traitement des matières de curage des réseaux

Plusieurs stations d'épuration peuvent recevoir des produits issus du curage des réseaux pour les traiter.

Afin de pouvoir répondre à la demande de collectivités non adhérentes dont le système de traitement se trouverait momentanément à l'arrêt suite à un incident exigeant une intervention immédiate ou des arrêts spéciaux pour interventions sur installations, il a été décidé de fixer un tarif pour le traitement des matières de curage des réseaux.

Le Président a proposé de reconduire le tarif 2019 en 2020, à savoir 13 € le m<sup>3</sup>.

## 9 – Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le Comité du 21 Juin 2012 a décidé d'instituer la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ainsi que la PFAC « Assimilés Domestiques » à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2012 ;

Le Président propose de reconduire en 2020 les tarifs 2019, à savoir :

### 9-1 – PFAC

- ⇒ *Tarifs forfaitaires en fonction du m<sup>2</sup> de surface de plancher*
- ⇒ *Les immeubles ou extensions/aménagements <=50 m<sup>2</sup> de surface de plancher ne sont pas assujetties*
- ⇒ *PFAC <=350 € HT non recouvrée (minimum de perception)*

Tarifs pour les  
logements individuels  
et collectifs

logements postérieurs à la mise en service du réseau d'assainissement collectif	9 € HT du m <sup>2</sup> de surface de plancher
Extensions/Aménagements générant des eaux supplémentaires	7 € HT du m <sup>2</sup> de surface de plancher
logements antérieurs à la mise en service du réseau d'assainissement collectif	2 € HT du m <sup>2</sup> de surface de plancher

### 9-2 – PFAC « Assimilés Domestiques »

- ⇒ Tarifs forfaitaires en fonction du m<sup>2</sup> de surface de plancher sauf pour les campings et parcs résidentiels
- ⇒ Les immeubles ou extensions/aménagements <=50 m<sup>2</sup> de surface de plancher ne sont pas assujetties
- ⇒ PFAC <=350 € HT non recouvrée (minimum de perception)

Immeubles postérieurs à la mise en service du réseau d'assainissement collectif	9 € HT du m <sup>2</sup> de surface de plancher
Extensions/Aménagements générant des eaux supplémentaires	7 € HT du m <sup>2</sup> de surface de plancher
Immeubles antérieurs à la mise en service du réseau d'assainissement collectif	2 € HT du m <sup>2</sup> de surface de plancher

X Coefficient suivant la nature de l'activité

Nature d'activités	Coefficient
Hôpitaux, cliniques, EPHAD, maisons de retraite et immeubles assimilés	0,7
Hôtels, résidences hôtelières et immeubles assimilés	0,7
Restauration et métiers de bouche	1
Bureaux, administration, bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement	Avec restauration : 0,5 Sans restauration : 0,3
Bâtiments commerciaux, locaux de fabrication ou d'activité de production	<= 1000 m <sup>2</sup> : 0,5 > 1000 m <sup>2</sup> : 0,4
Locaux dont la partie de stockage est > à 70% de la surface taxable	0,2
Autres activités	0,4

Terrains de camping , parcs résidentiels postérieurs à la mise en service du réseau d'assainissement collectif	Par emplacement vide : <b>200 € HT</b> Par emplacement équipé pour recevoir une HLL, résidence de loisir ou équivalent : <b>500 € HT</b>
Extensions/aménagements de terrains de camping, parcs résidentiels	Par emplacement vide : <b>150 HT</b> Par emplacement équipé pour recevoir une HLL, résidence de loisir ou équivalent : <b>350 € HT</b>
Terrains de camping, parcs résidentiels antérieurs à la mise en service du réseau d'assainissement collectif	Par emplacement vide : <b>50 HT</b> Par emplacement équipé pour recevoir une HLL, résidence de loisir ou équivalent : <b>100 € HT</b>

## 10 – Assainissement Non Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif intervient auprès des collectivités ayant délégué cette compétence, pour exercer la mission de contrôle des installations neuves et le contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes. C'est aujourd'hui près de 40 000 installations qui ont été contrôlées.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 7 Novembre 2019, le Président a rappelé la fusion du budget assainissement non collectif avec le budget assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que la modification de la structure des tarifs, à savoir :

- Regroupement des contrôles périodiques de fonctionnement et des diagnostics de fonctionnement (prestations de contrôles identiques selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôles).
- Distinction des contrôles de fonctionnement réalisé lors des campagnes communales et des contrôles de fonctionnement fait à l'occasion d'une transaction immobilière (par définition non planifié).
- Mise en place d'un nouveau tarif pour le contrôle des installations neuves dont la capacité est supérieure à 20 Equivalents habitants (E.H.).
- Mise en place d'un nouveau tarif pour le contrôle des installations existantes dont la capacité est supérieure à 20 Equivalents habitants (E.H.)

Le Président a proposé de reconduire les tarifs 2019 en 2020 :

- Redevance de contrôle d'une installation neuve : 195,45 € HT.
- Redevance de contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation existante : 100 € HT.
- Redevance de contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière : 137,27 € HT.
- Redevance de contrôle d'une installation neuve d'une capacité supérieure à 20 Equivalents Habitants : 571,82 € HT.
- Redevance de contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation existante d'une capacité supérieure à 20 Equivalents Habitants : 346,36 € HT.

Ces tarifs sont appliqués pour tous les dossiers de demande de contrôle réceptionnés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le service d'assainissement non collectif d'Eau 17.

## 11 – Maîtrise d'œuvre interne et mission SPS

Eau 17 dispose, en interne, d'un coordonnateur SPS (chargé du contrôle de la sécurité sur les chantiers) et d'un bureau d'études (assurant la maîtrise d'œuvre des travaux).

Afin de bénéficier des subventions sur les dépenses liées à ces missions internes, il est nécessaire de les évaluer pour chaque opération et de les identifier dans le plan de financement des travaux.

Pour cela, le coût d'une journée par type d'agent (secrétaire, technicien, ingénieur ou technicien confirmé et ingénieur d'encadrement) et en fonction des charges de personnel, des frais de structure, administratifs et de formation a été calculé.

Des taux moyens de rémunération par taille d'opération ont ainsi pu être définis pour 2018 :

Montant des travaux (H.T.) en k€	M.O. interne	Mission S.P.S.
< 50	8,00 %	0,80 %
Compris entre 50 et 100	6,50 %	0,65 %
Compris entre 100 et 250	5,00 %	0,50 %
Compris entre 250 et 500	4,00 %	0,40 %
Compris entre 500 et 1 000	3,50 %	0,35 %
Compris entre 1 000 et 2 500	3,25 %	0,30 %
> 2 500	3,00 %	0,25 %

Pour l'exercice 2020, il a été proposé de reconduire les mêmes taux qu'en 2019 pour la maîtrise d'œuvre interne et la mission SPS

## 12 – Redevance pour occupation des réservoirs par des antennes de téléphonie mobile

### Occupation par des opérateurs de téléphonie mobile

Par délibération du Comité Syndical du 14 Décembre 2018, le montant de la redevance 2019 a été fixé à 4 900 € HT/an pour les nouvelles conventions. En prévoyant une augmentation de 2% par an, le tarif 2020 sera de 4 900 € HT/an et le tarif 2021 de 4 998 € HT/an.

Pour les conventions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et encore en vigueur, il a été proposé d'appliquer un taux d'augmentation de 5% par rapport à la redevance de 2018 (mécanisme dérogatoire contractuellement prévu).

## Occupation par 17 Numérique et autres

La Société 17 Numérique est délégataire de service public du Conseil Général de la Charente-Maritime pour l'aménagement numérique Très Haut Débit du territoire. Dans le cadre de ce projet, cette société est amenée à installer des équipements sur des ouvrages d'Eau 17.

Pour les conventions prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la redevance annuelle liée à cette occupation a été fixée à 651 € HT.

Le Président a proposé de fixer ce tarif à 664 € HT/an pour 2020, pour les conventions prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et à 677 € HT/an pour les conventions prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

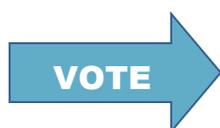
## Occupation de parcelles de terrain par une antenne relais

Eau 17 a instauré depuis plusieurs années un système de tarification pour l'occupation des châteaux d'eau par les opérateurs de téléphonie mobile.

De manière plus ponctuelle, Eau 17 est aussi sollicité pour installer des antennes relais (ou dispositifs assimilés) sur des parcelles de terrain appartenant au Syndicat des Eaux.

Sous réserve de la validation par les services d'Eau 17, le Président propose de répondre favorablement à ces demandes diverses moyennant une redevance annuelle de 2 450 € HT par site. Ce montant de redevance correspond à la redevance de la première année d'application de la convention d'occupation temporaire du domaine public prenant effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et évolue par la suite chaque année suivant les modalités définies dans ladite convention.

D'autre part, compte tenu du délai d'instruction des autorisations d'occupation, il est nécessaire de fixer un tarif pour les conventions prenant effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2021. Le Président a proposé une redevance de 2 500 € HT.



**Tous les tarifs 2020 exposés ci-dessus ont été votés à l'unanimité.**

## III – BUDGETS PRIMITIFS 2020

### 1 – Eau Potable

Le Budget Primitif Eau Potable 2020 s'établit comme suit :

en fonctionnement :

Dépenses	39 288 254,00 €
Recettes	39 288 254,00 €

en investissement :

Dépenses	29 896 854,00 €
Recettes	29 896 854,00 €

## 2 – Assainissement

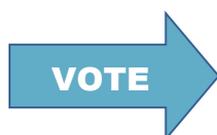
Le Budget Primitif Assainissement Collectif 2020 s'établit comme suit :

en fonctionnement :

Dépenses	24 060 986,00 €
Recettes	24 060 986,00 €

en investissement :

Dépenses	25 297 986,00 €
Recettes	25 297 986,00 €



**Les 2 Budgets Primitifs 2019 ont été votés à l'unanimité.**

## 4 – Tableau des effectifs

Lors du débat d'orientation budgétaire, le principe d'un renforcement de la gestion patrimoniale d'Eau 17 a été entériné.

Concrètement, cette politique se traduit par une augmentation de l'enveloppe dédiée au renouvellement de réseaux de plus de 3 millions d'euros par an.

Afin de réaliser cet objectif ambitieux, il est nécessaire de renforcer les effectifs par :

- 1 ingénieur en charge de la définition de la stratégie de renouvellement,
- 1 ingénieur en charge du suivi des travaux de renouvellement,
- 2 personnels pour faire vivre le dialogue de gestion avec les exploitants,
- 1 personnel au service Finances/RH pour la gestion de l'actif.

En outre, le Président indique qu'il est nécessaire de prévoir l'ouverture de postes en vue d'éventuelles promotions internes.

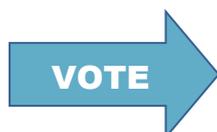
Le tableau des effectifs est modifié en créant les postes suivants :

⇒ **au titre de la création de nouveaux emplois :**

- 2 postes d'ingénieur territorial,
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,

⇒ **au titre des possibilités de promotion interne :**

- 1 poste de directeur territorial,
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.



**La modification du tableau des effectifs a été adoptée à l'unanimité.**

#### **IV – Avenant n° 4 au contrat d'affermage SAUR pour le périmètre de LA ROCHELLE NORD**

Un contrat de concession selon le mode de l'affermage a été conclu avec la SAUR pour l'exploitation du service d'eau potable pour le périmètre de LA ROCHELLE NORD. Celui-ci a précédemment fait l'objet de trois avenants. Il a également été rappelé :

- ⇒ durée du contrat : 12 ans (01/10/2010 au 31/09/2022)
- ⇒ durée restante du contrat : 2n75 ans
- ⇒ nombre d'abonnés en 2018 : 34 557 abonnés
- ⇒ volume moyen facturé les 3 dernières années : 3 691 560 m3/an.

Le Président a indiqué que des modifications patrimoniales devaient être prises en compte dans le contrat d'affermage, à savoir :

	<b>Evolution des charges</b>
Abandon de la télérelève des compteurs Maintient de la relève des compteurs deux fois par an Démontage des concentrateurs et des répéteurs	- 91 705 €/an
Intégration de 22 débitmètres de sectorisation, posés en 2018 et 2019	+ 6 478 €/an
Intégration de 12 bornes monétiques, posées en 2016	+ 2 507 €/an
Annulation du renouvellement d'équipements de réseau	- 20 857 €/an

L'impact financier de ces modifications regroupées dans l'avenant n° 4 représente une diminution de **103 577 € HT** par an des charges du délégataire, en valeur 2019.

Cette diminution sera répercutée comme suit sur la facture de l'utilisateur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

part fixe : -3,05 € HT  
part proportionnelle : sans impact

Le Président a été autorisé à signer l'avenant n° 4 au contrat d'affermage passé avec la SAUR pour y inclure les modifications entraînant l'impact financier exposé ci-dessus.

## Partie II – R.E.S.E.

### Contexte macro-économique

En 2020, deux évolutions sont considérées comme majeures et à caractère exceptionnel :

- **la loi « repérage amiante avant travaux »** entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2019 va majorer les coûts d'intervention sur les réseaux et celui des prestations travaux de branchements facturées aux clients Rese ;
- **l'abandon du versement de la prime pour performance épuratoire par l'agence de l'eau Adour-Garonne** qui représentera à terme une perte financière de 800 k€ par an.

Les dépenses de fonctionnement seront fortement impactées par des hausses à peu près généralisées à l'ensemble des besoins propres à notre activité :

- **La production et la distribution** impactées par une hausse des coûts de l'énergie liée à une forte demande ;
- **le traitement** plus complexe et plus coûteux. De nouvelles molécules nécessitent, en quantités plus importantes, des produits dont le cours des matières premières augmente sous l'effet d'une intensification de la demande ;
- **les interventions réseaux et l'activité travaux** touchées par la hausse des consommables : carburants, pièces détachées, quincaillerie,... et par la directive de « repérage de l'amiante avant travaux » ;
- **le service à la clientèle** impacté par la hausse des carburants et de l'affranchissement (160 000 clients à facturer).

### Une politique volontariste

L'engagement de maintien du prix repose principalement sur une action résolue de maîtrise des charges. La RESE s'est engagée dans un pilotage performant des dépenses maîtrisables avec des résultats significatifs :

- maintien d'un effectif budgétaire stable malgré un accroissement du volume d'activité,
- maîtrise des achats courant par rapport au chiffre d'affaires par une redéfinition de notre politique d'achats et de management des approvisionnements.

Une politique qui se traduit aussi par un axe de développement de l'activité travaux en déploiement dès 2020.

## Des recettes fluctuantes mais une gestion budgétaire réactive

L'eau est un produit « météo-sensible » avec une variabilité des consommations importantes et à fort impact budgétaire.

Pour faire face, la Rese a su se doter de réserves financières conséquentes et mobilisables permettant l'articulation du levier « provisions/utilisations » afin de lisser ces fluctuations de recettes au fil des exercices.

**EN CONCLUSION**, une gestion de maîtrise des dépenses, une stratégie de développement et de solides réserves budgétaires permettent à la Rese de s'engager sur le maintien du prix de l'eau en 2020.

## I – Tarifs 2020

### 1 – Tarifs des Agences de l'Eau

Il a été rappelé au Comité les différentes redevances perçues par la Rese au profit des Agences de l'Eau, à savoir :

- Redevance pour prélèvement (appliquée au m3 prélevé)
- Redevance de lutte contre la pollution (appliquée sur les m3 d'eau potable facturés)
- Redevance de modernisation des réseaux de collecte (appliquée sur les m3 assainis facturés)

#### a – Pollution et modernisation

LOIRE BRETAGNE	
Redevance pollution z 2	0,30
Redevance modernisation	0,15

ADOUR GARONNE	
Redevance modernisation	0,250
Redevance pollution	0,330

#### b – Prélèvement

Sur la base des tarifs communiqués par les Agences de l'Eau, la redevance prélèvement sera maintenue à 0,086 € HT/m3.

## 2 – Tarifs RESE

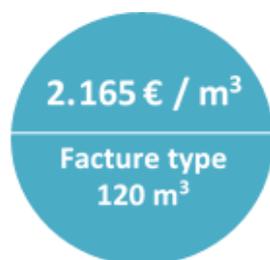
Il a été rappelé que le prix de l'abonnement représente 22,7 % du montant de la facture d'eau pour un volume de référence de 120 m3.

Pour 2020, il a été proposé de de maintenir les tarifs de toutes les catégories d'usagers, soit :

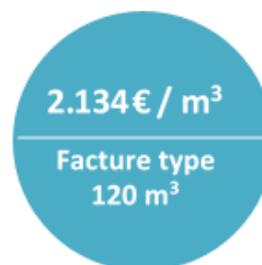
PARTIE PROPORTIONNELLE par m3		Eau €/m <sup>3</sup>	Assainissement €/m <sup>3</sup>
D	Domestique en habitat individuel ou collectif	0,561	0,733
ATCA	Activité Tertiaire, Commerce, Agricole	0,561	0,733
HL	Hébergement de Loisirs, campings...	0,561	0,733
IP	Industriel avec eau dans son Process	0,561	0,733

PARTIE FIXE Selon diamètre		
Diamètre	Dont location	Eau € HT
15 mm	9,27	30,18
20 mm	10,77	33,18
30 mm	26,89	107,53
40 mm	34,59	154,41
50 mm	54,74	178,58
60 mm	62,34	225,34
80 mm	86,85	254,75
100 mm	113,28	286,47

**EAU POTABLE : TTC Abonnement + Consommation 120 m<sup>3</sup>**

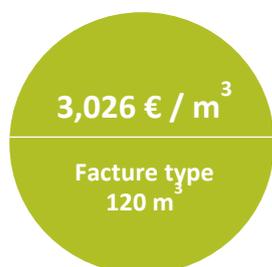


Adour Garonne



Loire Bretagne

**ASSAINISSEMENT : TTC Abonnement + Consommation 120 m<sup>3</sup>**



Adour Garonne



Loire Bretagne

**EAU + ASSAINISSEMENT  
TTC Abonnement + Consommation 120 m<sup>3</sup>**



Adour Garonne



Loire Bretagne

### 3 – Prestations et travaux divers

Il a été proposé les tarifs suivants pour 2020 :

**- Branchements eau potable**

Type forfait	Linéaire	HT
Forfait 1	0 / 8 m	1 501,06 €
Forfait 2	8 / 16 m	2 434,12 €

**- Branchements assainissement**

Type forfait	Linéaire	Profondeur	HT
<b>Forfait 1</b>	< 6 m	P < 1.20	1 757,53 €
<b>Forfait 2</b>	< 6 m	1,2<P > 1.8	2 016,57 €
<b>Forfait 3</b>	< 12 m	P < 1.20	2 174,24 €
<b>Forfait 4</b>	> 12 m	1,2<P > 1.8	2 718,60 €

**- recherche amiante dans enrobés à chaud**

Le tarif 2020 a été fixé à 390,00 € HT.

**- Petites interventions**

► (astreinte, mutation, vérification assainissement .....)

Le Comité fixe un tarif de base correspondant à une intervention intégrant le coût global horaire y compris le déplacement d'un agent pour une prestation de base chez un abonné. Pour 2019, le tarif de base était de : 58,2815 € HT.

Pour 2020, il est proposé au Comité de passer ce prix de base à 58,70 € HT.

Ce tarif de base sert ensuite pour facturer toutes les prestations et petites interventions en l'affectant d'un coefficient selon la durée, la complexité, les moyens mis en œuvre, la gestion administrative.

Le bordereau de prix 2020 est disponible sur demande à : [cbritz@rese17.fr](mailto:cbritz@rese17.fr) .

**- Contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

**Prestations et tarifs 2020**

⇒ **Contrôle DECI**

<b>Entretien fonctionnel Poteaux et bouches incendie</b> Manœuvre marquage de vanne Vérification et graissage Référencement du poteau (numérotation SDIS) Rédaction du rapport de contrôle et préconisations Mise en peinture (tous les 5 ans) <b>Mesures pression/débit</b>	<b>HT</b>  <b>60,00</b>	<b>Fréquence</b>  <b>Tous les 2 ans</b>
<b>Entretien fonctionnel Citerne incendie, PENA</b> Essais de remplissage Marquage de la vanne d'alimentation Mesure du niveau de remplissage Mise en place cadenas	<b>48,00</b>	<b>Tous les 2 ans</b>

⇒ *Fourniture et pose d'équipements*

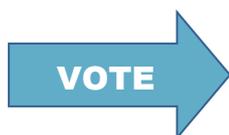
<b>FOURNITURE ET POSE</b>	<b>Prix RESE € HT</b>
PI 80 avec terrassement + raccordement	3 189,14
PI 100 avec terrassement + raccordement	3 189,14
Remplacement PI 100 avec terrassement	1 915,00
Remplacement PI DN 80 avec terrassement	1 915,00
Remplacement PI 100 sans terrassement	1 125,40
Remplacement PI 80 sans terrassement	1 125,40
Fourniture et pose citerne souple 30 m3 hors sol	2 081,39
Fourniture et pose citerne souple 60 m3 hors sol	2 761,49
Fourniture et pose citerne souple 120 m3 hors sol	4 107,23
Forfait terrassement pour citerne souple 30 m3 hors sol	2 808,00
Forfait terrassement pour citerne souple 60 m3 hors sol	3 088,80
Forfait terrassement pour citerne souple 120 m3 hors sol	4 212,00
Forfait clôture (1,20 m) + portail pour citerne souple 30 m3 HS	2 667,60
Forfait clôture (1,20 m) + portail pour citerne souple 60 m3 HS	3 088,80
Forfait clôture (1,20 m) + portail pour citerne souple 120 m3 HS	3 510,00
Citerne incendie enterrée de 30 m3	Sur devis
Citerne incendie enterrée de 60 m3	Sur devis

⇒ *Etude et réalisation d'un schéma communal DECI*

<b>PRESTATION ETUDE ET REALISATION DECI</b>	<b>Ex. petite commune</b>	<b>Commune avec peu de hameaux</b>
Préparation des fichiers cartographiques avec DECI existante, réseau AEP, recherche des études hydrauliques recensement des problématiques DECI connues à la RESE, préparation document enquête de terrain, prise de rdv (collectivité)	1 jour	1 jour
Visite sur le terrain (accompagné ou non) et renseignements tableau des risques et travail en mairie avec le service urbanisme	1 jour	1 jour
Travail d'études (réalisation tableau de synthèse des risques présents) analyse de la DECI existante avec réalisation d'une cartographie communale & élaboration d'un programme d'amélioration de la DECI avec établissement d'une carte communale	2 jours	1,5 jours
Validation par le SDIS puis restitution et présentation étude en mairie	1 jour	1 jour
<b>Coût moyen journalier de 650 € HT</b>	<b>3 250 € HT</b>	<b>2 600 € HT</b>

## 4 – Prestations télégestion

PRESTATIONS TELEGESTION	UNITE	FORFAIT
Configuration de télésurveillance d'un poste de relèvement avec un Sofrel GSM - GPRS	Forfait	2 250
Configuration de télésurveillance d'un poste de relèvement avec automate existant	Forfait	800
Configuration de télésurveillance d'un poste de relèvement avec rajout automate	Forfait	1 200
Configuration de télésurveillance avec ajout d'un modem de communication sur ligne privée	Forfait	600
Complément de configuration automate à l'armoire existante pour gestion en SHDSL ligne privée	Forfait	600
Configuration de télésurveillance d'un compteur de sectorisation	Forfait	1 500



**Tous les tarifs RESE 2020 ont été votés à l'unanimité.**

## III – BUDGETS PRIMITIFS 2020

### 1 – Eau Potable

Le Budget Primitif Eau Potable 2020 s'établit comme suit :

en section de fonctionnement	54 693 000 €
en section d'investissement	1 510 000 €

### 2 – Assainissement

Le Budget Primitif Assainissement 2020 s'établit comme suit :

en section de fonctionnement	25 979 000 €
en section d'investissement	160 000 €



**Les Budgets Primitifs 2020 Eau Potable et Assainissement ont été votés à l'unanimité.**

## Partie III – Rétrospective 2014 / 2019

---

Annexe I : Eau 17

Annexe II : Rese

### QUESTIONS DIVERSES

Le Président a remercié les membres du Bureau, les Vice-Présidents, les Directeurs d'Eau 17 et de la Rese ainsi que l'ensemble du personnel Eau17/Rese.

---

***La séance est levée à 12 h 30.***

---



**eau17**

Votre service public de l'eau

**De 2014 à 2020**



# La gouvernance



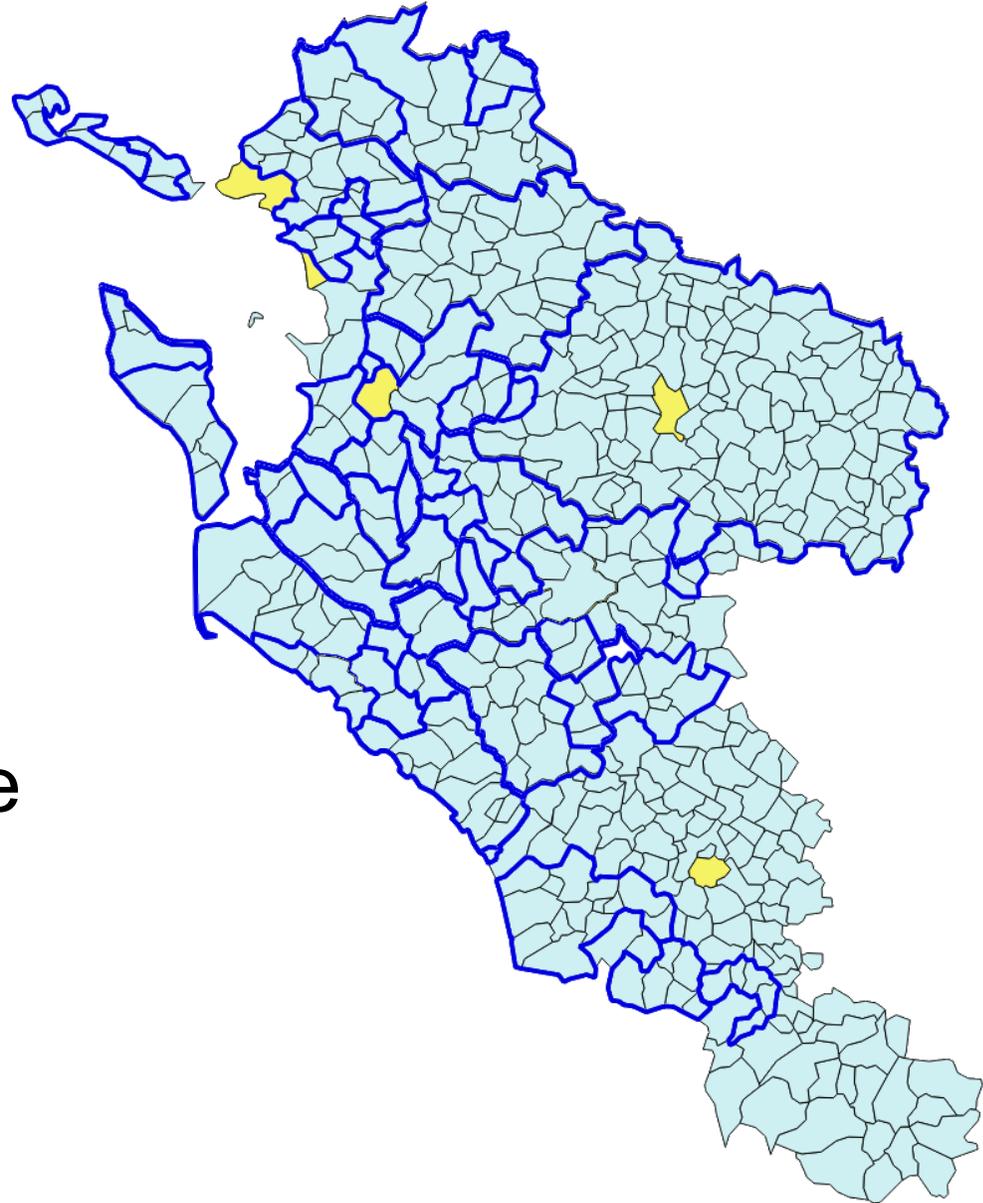
# Un périmètre syndical renforcé

## 2014

Adhésion de la CARA  
et de la ville de Royan

## 2019

Approbation de l'adhésion de  
la ville de Saintes



# Une gouvernance de proximité



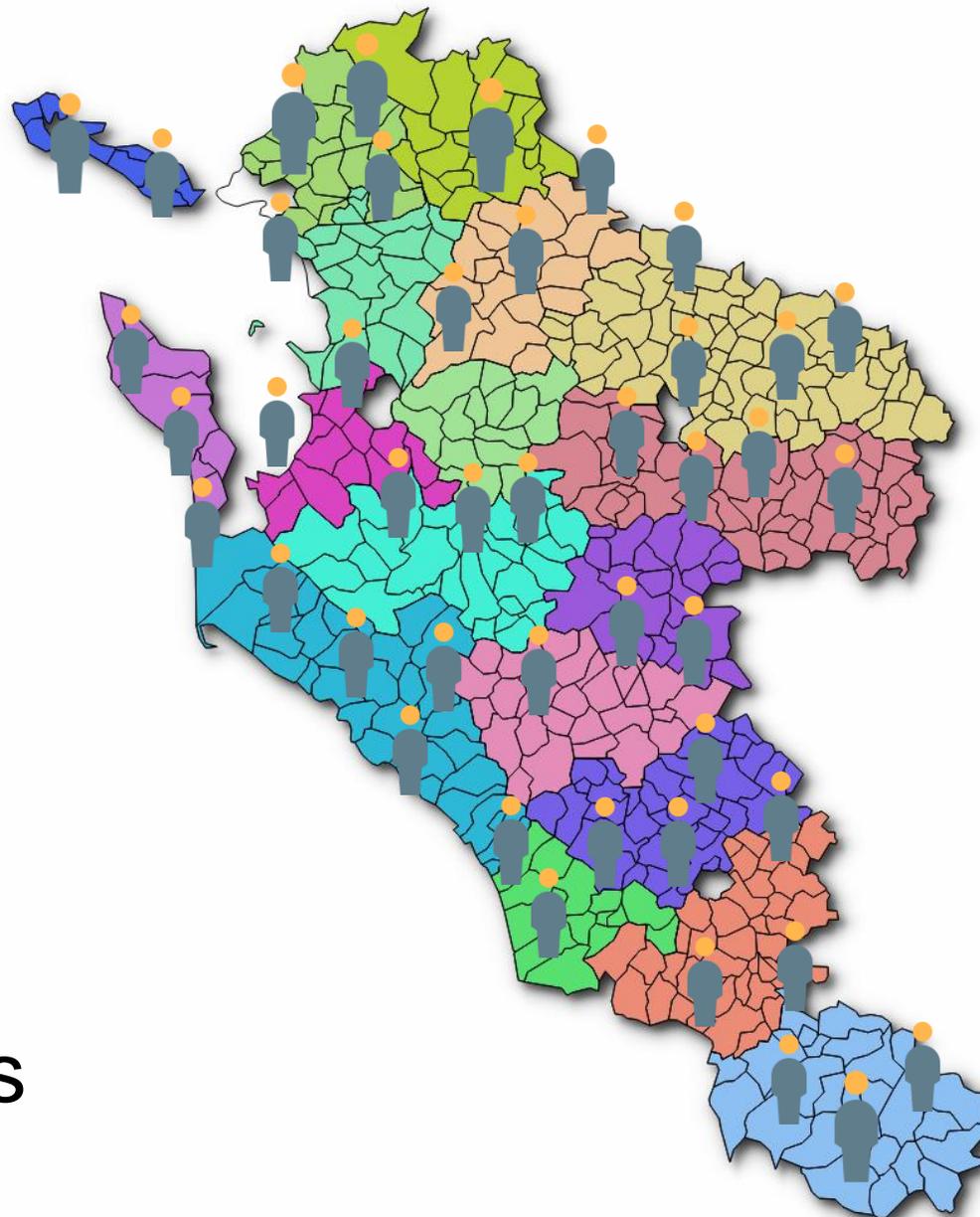
**468**  
délégués

**18**

commissions territoriales

**200**

réunions en 6 ans





**La chambre estime que l'objectif** doit être , à terme, l'existence d'une **seule autorité organisatrice** de l'eau et de l'assainissement **dans le département**, afin de **générer des économies** dans la dépense publique **grâce à la mutualisation** des moyens et de **mettre en œuvre de manière plus efficaces** les orientations du schéma départemental de l'eau.



Rapport de la Chambre Régionale des Comptes - 2019

# Une nouvelle identité pour être connu et reconnu



**eau17**

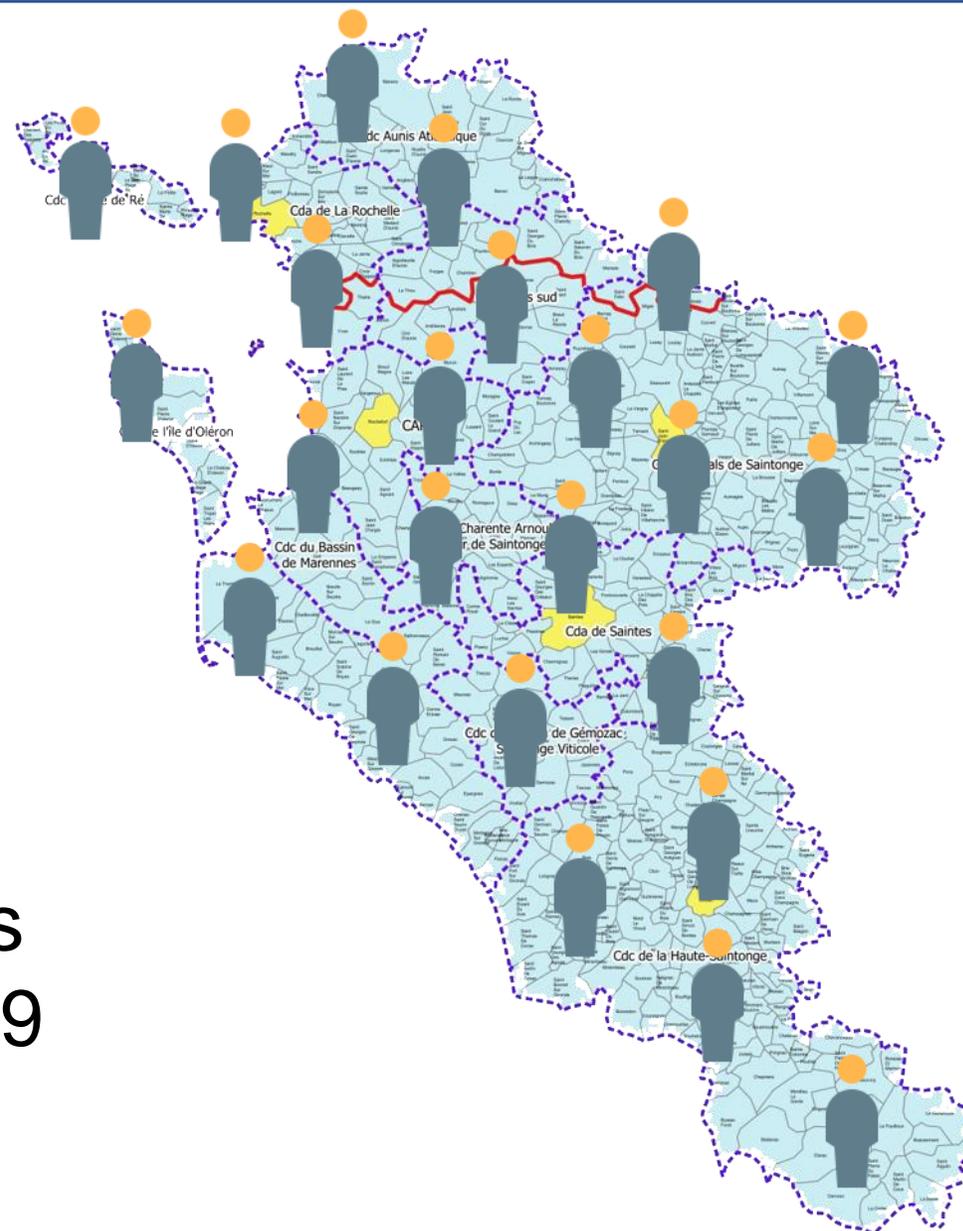
Votre service public de l'eau



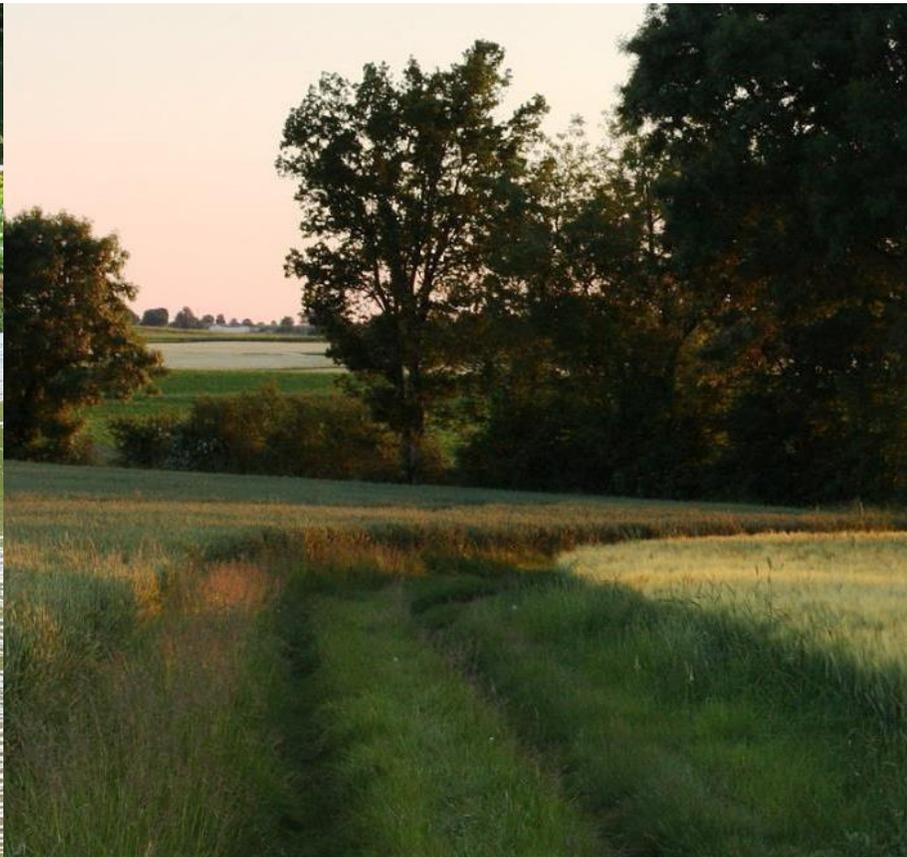
# 13

intercommunalités  
adhérentes

Statuts approuvés  
le 31 octobre 2019



# Un acteur économique ancré dans le territoire



# Une forte capacité d'investissement

**247 M€** d'investissements sur 6 ans



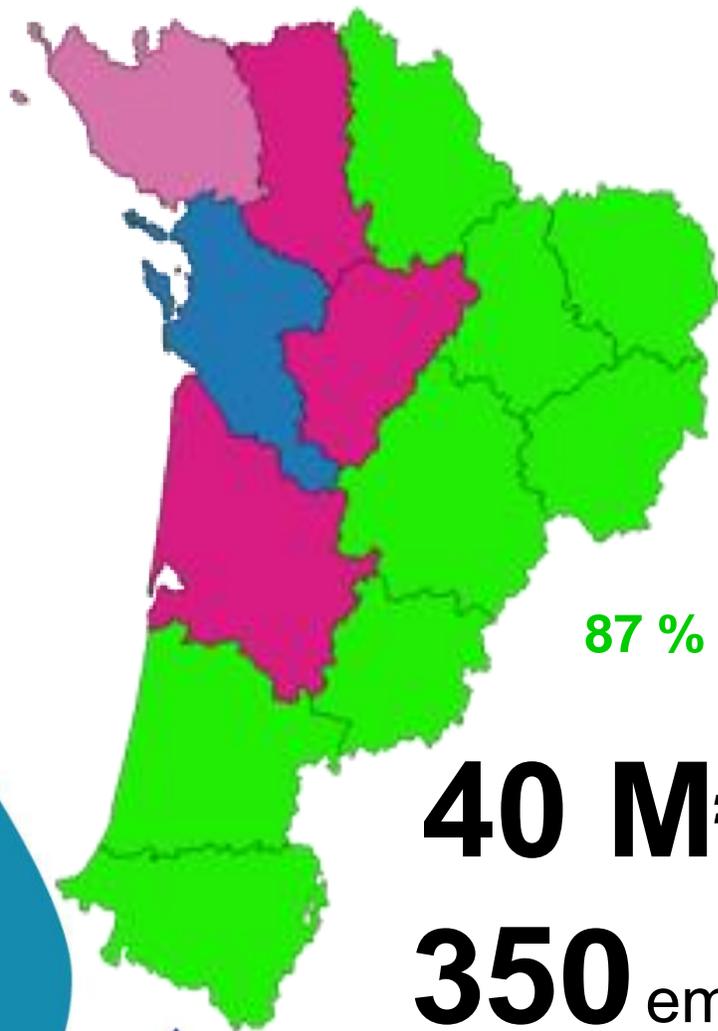
**55 M€** de subventions versées par les partenaires d'Eau 17

soient **192 M€** de fonds propres

**sans augmenter la redevance depuis 2011**

# Au bénéfice des emplois de proximité

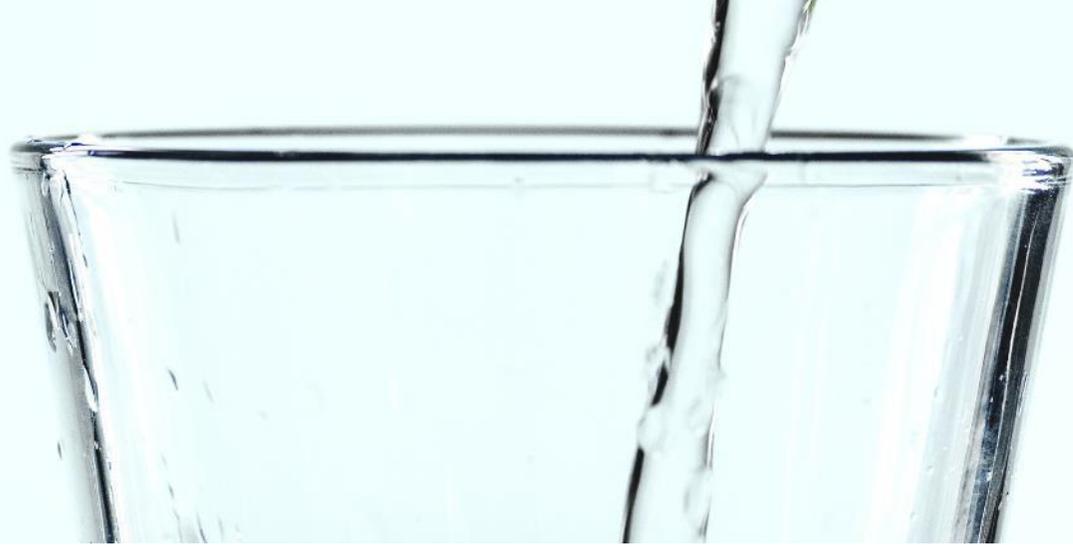
## Des emplois locaux



**46 000**  
factures payées



marchés publics passés



**Notre cœur de métier**



# Préserver la qualité de la ressource

Programme  
**Re.Sources**  
par Eau 17  
votre service public de l'eau

Captage de Landrais

Programme  
**Re.Sources**  
par Eau 17  
votre service public de l'eau

Bassin versant de l'Arnoult



# Préserver la qualité de la ressource



**60 ha** achetés et **90**  
en cours d'acquisition

**16 ha**  
de prairies  
pour l'élevage



**3 ha**  
pour un verger bio



**14 ha**  
convertis en bio



**Panier BIO**

# Des investissements pour un service d'eau potable performant

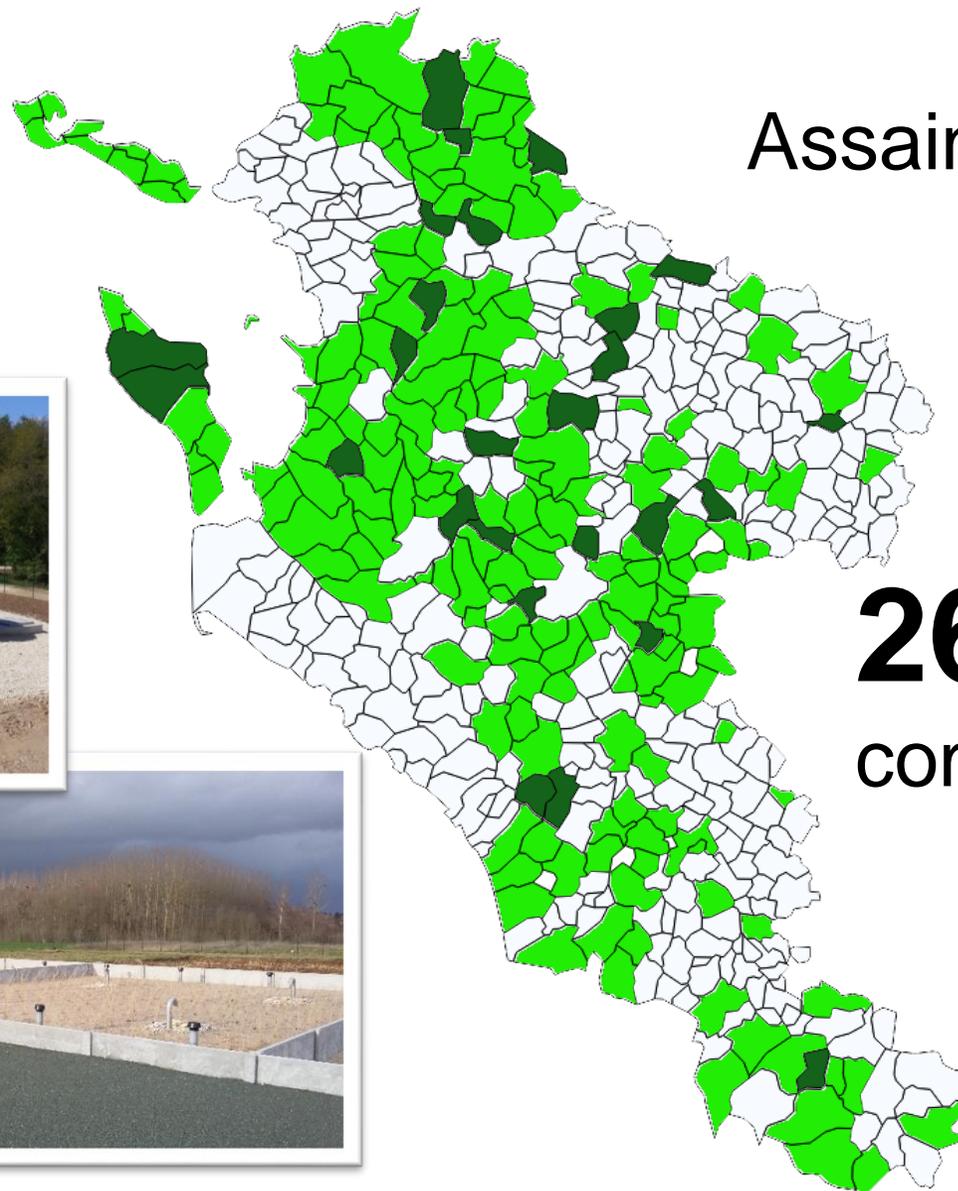
**137 M€**

en 6 ans

Renouvellement  
des réseaux  
d'eau potable



# Protection des milieux aquatiques



Assainissement rural

**26** nouvelles  
communes desservies

**8** M€ /an

# Protection des milieux aquatiques



**60 M€**

pour la rénovation  
et l'extension  
des ouvrages

**+ de 40%**

de la population  
du périmètre Eau17



**+ de 31 000**  
contrôles en 6 ans

# Un modèle original d'exploitation

**1** régie publique historique



**3** exploitants privés



**8** engagements qualité

**24h/24**

Continuité de service



Entretien des ouvrages



Qualité constante de l'eau potable



Qualité des rejets des stations d'épuration



Qualité du service rendu aux usagers



Étanchéité des réseaux d'assainissement



Performance hydraulique des réseaux d'eau potable



Conformité des branchements

## Eau 17, c'est aussi ...



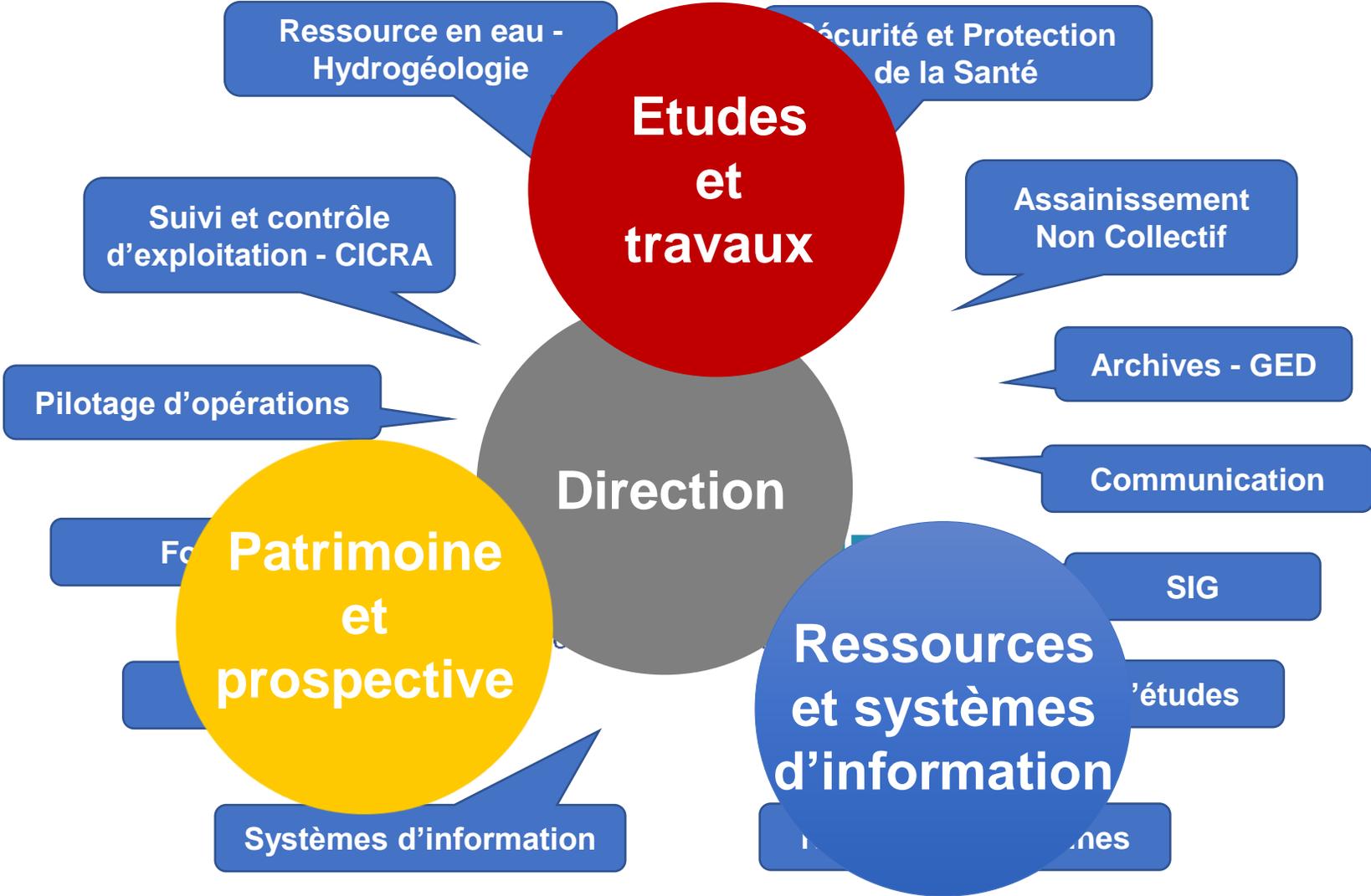
Coopération  
décentralisée



Un outil pédagogique  
à l'usine de Saint-Hippolyte  
avec **800** visiteurs / an



# Des services experts



# Et demain



Gouvernance



Aménagement du territoire



Fragilité  
de la ressource

Tous ces projets ont pu se concrétiser grâce à vous,  
à votre implication, à votre soutien et à votre confiance.

# Merci

pour ces 6 années

**on continue,**

**on évolue,**

**on voit loin !**

4

MANDATURE 2014 / 2020

# Création d'un CODIR

La responsable RH

Le directeur

Le directeur technique

Le responsable sécurité



L'agent comptable

# Au service des abonnés



## 250 femmes et hommes au quotidien



# Mise en place d'une comptabilité analytique



## Un outil de pilotage stratégique

La **comptabilité analytique** est une comptabilité d'exploitation interne qui s'appuie sur un **contrôle de gestion**.

Elle permet de localiser les zones de performance et de non-performance au sein d'une société en se focalisant sur le calcul de la rentabilité par poste, par produit, par atelier, par centre de décision...

# Création d'un service communication



Cécile Dellière  
Chargée de communication

## Le partage de l'information

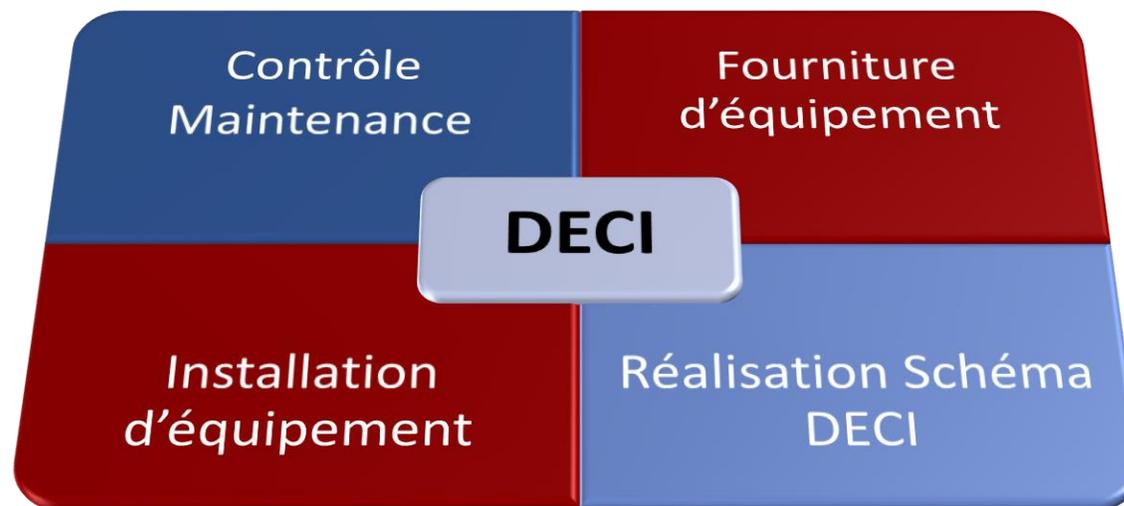


# Création d'un service DECI

## Nos prestations



Joël Mazière  
Coordinateur DECI



Benoit Jolly  
Technicien DECI



# Des innovations sur mesure

## Nettoyage des châteaux d'eau



Conception et  
réalisation d'une unité  
de nettoyage des  
réservoirs



# Des innovations sur mesure

## Un radeau de curage des lagunes



Conception et  
réalisation d'une unité  
de curage des lagunes



# Des investissements

## Au service de la performance

### Hydrocureurs



### Radio relève



# Des investissements

## Au service de la proximité



### Construction agence Sud Saintonge



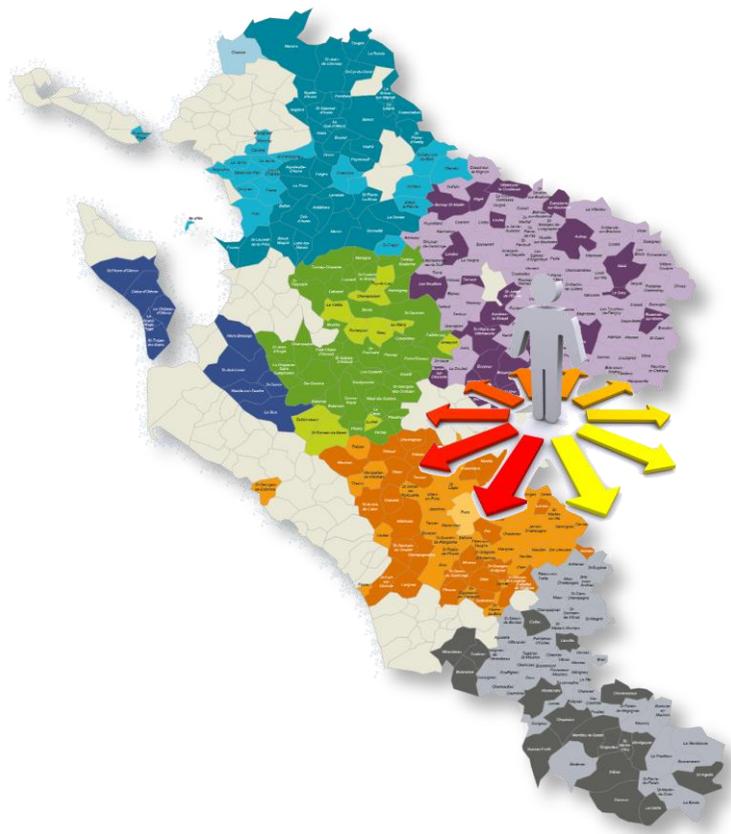
### Réhabilitation



# Centralisation des services travaux

## Au service de l'efficacité

Pilotage centralisé des  
équipes travaux de chaque  
agence



# Une intervention hors de l'ordinaire

## Des équipes réactives

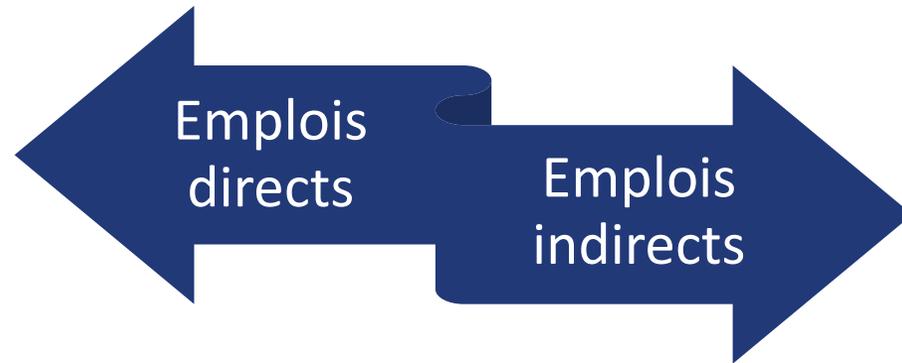
**SUD  
OUEST**

Île d'Aix : coupure d'eau générale, retour à la normale  
d'ici 48 à 72 heures



# Au service des territoires

250 salariés déployés sur le département



10 M€

Commande publique /an  
à destination des entreprises locales

# Un service de qualité

De nouvelles communes adhérentes

St Georges de Didonne

Charron

Burie

St Martial de Vitaterne



# Des élus impliqués



*La Rese vous remercie de votre participation et  
de votre implication dans la gestion de votre  
service d'eau*

